



**BIOSECURITE**

GDSA GRAND EST

# L'EMPLACEMENT DU RUCHER

L'emplacement de votre rucher est déterminant pour la santé, la productivité et l'hivernage de vos colonies. Il doit prendre en compte à la fois les besoins de l'abeille : ressources alimentaires, températures, humidité, risques d'intoxication, de prédation et d'accidents. Il doit également tenir compte des objectifs de l'apiculteur : production de miel, de gelée royale, pollinisation, hivernage...



## 1 L'ENVIRONNEMENT DE VOTRE RUCHER

- Evitez la proximité des industries manipulant des pesticides, des métaux lourds...

Vos colonies pourraient être contaminées. Consultez la base de données [Géorisques](#) qui recense les sites et sols pollués par commune ou la base de données [BASIAS](#), qui inventorie les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

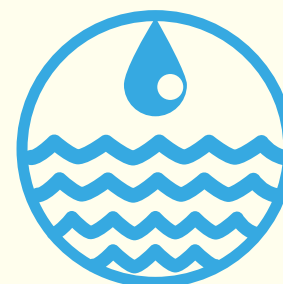
- Evitez la proximité des industries manipulant du sucre ou des déchets sucrés

Vos colonies pourraient rapporter à la ruche d'autres sucres que du nectar et du miellat. De plus, leur présence autour du site industriel pourrait engendrer des conflits.



- Assurez-vous que vos colonies aient un point d'eau non pollué à proximité. Assurez-vous également qu'elles ne visitent pas la piscine de votre voisin.

Si ces deux points ne sont pas respectés, installez des abreuvoirs à la sortie de l'hiver, en dehors de la ligne de vol des abeilles afin d'éviter une contamination par les déjections. L'eau est un élément essentiel à la survie de la colonie, que ce soit pour abreuver les individus, produire de la gelée royale ou maîtriser la température au sein de la ruche.



- Assurez-vous que les ressources en pollen et en nectar soient saines (sans pesticides), abondantes et diversifiées tout au long de l'année, dans un rayon de trois kilomètres autour de votre rucher**

Une alimentation trop pauvre rend les colonies vulnérables aux maladies. Vous pouvez vous faire une idée des ressources disponibles sur l'application en cours de développement de l'ITSAP, [BeeGIG](#). En cas de ressources insuffisantes, nourrissez vos colonies en absence de hausse. L'INRA met à votre disposition une base de données photographiques « participative » des plantes visitées par les abeilles, [Florabeilles](#), ainsi qu'un inventaire palynologique et botanique apicole, [Apibotanica](#). Vous pouvez également identifier une fleur sur des sites tels que : [Quelle est cette fleur ?](#) ou encore [Pl@ntNet](#) qui vous propose une identification par photos.

- Assurez-vous que l'environnement direct de vos ruches soit calme, dégagé et facilement accessible**

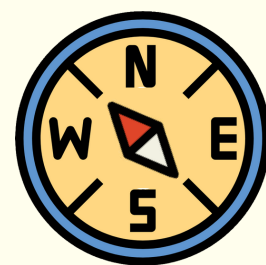
Ni herbes hautes, ni plantes envahissantes, ni objets traînant par terre, afin d'en faciliter l'entretien, de limiter les accidents et le stress de vos colonies. Si votre rucher est installé au milieu d'un pâturage, clôturez-les pour éviter qu'elle ne soit renversée par le bétail.



## 2 L'ORGANISATION DE VOTRE RUCHER

- Orientez vos ruches sud, sud-est**

Cela facilitera le maintien de la température à l'intérieur de la ruche et vos abeilles commenceront à sortir dès les premiers rayons du soleil, ce qui améliorera le développement et la production de la colonie.



- Evitez d'aligner vos ruches**

Éviter d'aligner les ruches limite la dérive et transmission des organismes pathogènes. Pour limiter cette dérive vous pouvez également différencier vos ruches par des couleurs et/ou des dessins spécifiques.

- Limitez le nombre de colonies sur une même zone**

Vous éviterez ainsi les pénuries alimentaires, les risques de pillage, d'agressivité et de maladies qui découlent d'une trop forte densité de ruche. De plus, vous limiterez l'impact sur la diversité des pollinisateurs sauvages engendré par la compétition avec les abeilles domestiques.

- Posez vos ruches sur un support en hauteur, solide, bien aéré, et légèrement surélevé à l'arrière pour faciliter l'évacuation de l'humidité.

Ces précautions aideront vos colonies à maintenir le bon état sanitaire de la ruche.

- Protégez vos colonies des vents dominants

Dans la région Grand Est les vents dominants soufflent depuis les orientations sud/sud-ouest ou nord/nord-est selon les particularités locales. Protéger vos ruches limite la dérive et la transmission d'agents pathogènes entre vos colonies. Vous pouvez voir la rose des vents de la station météorologique la plus proche de chez vous sur [Windfinder](#) ou en vous renseignant auprès de votre rucher-école pour tenir compte des particularités locales.



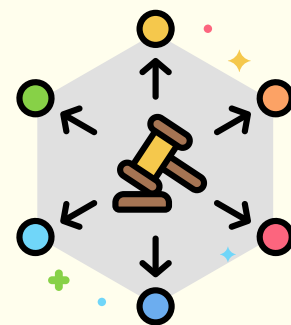
## 3 LES RELATIONS HUMAINES

- Respectez la législation concernant l'implantation des ruchers

Article [L. 211-6](#), [L.211-7](#) et Article [R. 211-2](#) du Code rural et de la pêche maritime.

- Déclarer l'emplacement de vos ruchers, identifiez-les avec votre NAPI

Dans l'intérêt collectif, cette [déclaration](#) est obligatoire. Elle permet de prévenir les risques de transmission et de propagation de maladies entre les ruchers.



- Renseignez-vous sur les pratiques agricoles des agriculteurs présents sur la zone de butinage de vos colonies

Privilégiez le dialogue avec les agriculteurs pour limiter les risques d'exposition de vos colonies aux pesticides. L'[arrêté du 28 novembre 2003](#) régit l'usage des insecticides et des acaricides en milieu agricole en vue de protéger les insectes pollinisateurs. Si vous vous interrogez sur certains produits vous pouvez consulter la base de données de l'ANSES [E-Phy](#). Vous pouvez également vous référer aux fiches de [Bonnes pratiques de traitement en période de floraison pour protéger les abeilles](#).

